GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE :05/07/99
N° DE DEPOT : 3784
R.C.S. GRENOBLE :383 604 261
N° DE GESTION:91 B 1332

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société ---------
ALL SYSTEMS

26 BD DES FRERES DESAIRE
38170 SEYSSINET PARISET

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

PV d'assemblée du 30/06/99

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Renouvellement Commissaires aux comptes

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

COPIE

3784

"ALL SYSTEMS"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 750.000 Francs
Siège social à SEYSSINET PARISET (Isère)
26 Boulevard des Frères Desaire
RCS : GRENOBLE B. 383.604.261

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,

Le trente Juin,

A 12 heures,

Les associés de la Société "ALL SYSTEMS" Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 750.000, divisé en 1500 parts de F. 500 chacune, se sont réunis à la demande du gérant, en Assemblée Générale Ordinaire, immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du même jour.

ASSOCIES	PRESENTS	REPRESENTES
- M. Luc SARACINO, propriétaire de 675 parts	Présent	
- M. Gilles BAGUET, propriétaire de 330 parts	Présent	
- M. Jean-Luc DESCOS, propriétaire de 405 parts	Présent	
- Mme Joséphine SARACINO, propriétaire de 75 parts		Représentée
- M. Luigi SARACINO, propriétaire de 15 parts		Représenté

Monsieur Jacques PINTO, Commissaire aux comptes, assiste à la réunion.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc SARACINO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée,

- le texte de deux résolutions qu'il se propose de soumettre à l'Assemblée.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du texte des deux résolutions proposées à l'Assemblée par le gérant.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échanges de vues et personne de demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Renouvelle pour une durée de six exercices qui prendra fin avec la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004 les mandats :

- de Commissaire aux comptes titulaire :

. de Monsieur Jacques PINTO, demeurant à MEYLAN (38240) 13-15 Chemin des Sources,

- de Commissaire aux comptes suppléant :

. de Monsieur Bernard PUGNIET, demeurant à MEYLAN (38240) 78 Rue de Ayguinards.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité ou de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

Pour copie conforme